

REPUBLIC OF CAMEROON
Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU
DEVELOPPEMENT URBAIN

MINISTRY OF HOUSING AND
URBAN DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SOUS - DIRECTION DU BUDGET DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET EQUIPMENT
AND MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 00179-4/ MINHDU DU 31 MAI 2023 PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIF DE LA LETTRE COMMANDE PASSEE DE GRE A GRE SUivant AUTORISATION N°02057-23/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/ma DU 25 AVRIL 2023 POUR LA CONSTRUCTION DE QUATRE (04) FORAGES LE LONG DE L'AUTOROUTE YAOUNDE-NSIMALEN DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DES ABORDS URBANISABLES.

FINANCEMENT : BIP MINHDU - EXERCICES 2023 ET SUIVANT.

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu la constitution ;
Vu la loi n° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics ;
Vu la circulaire N°0000006/C/MINFI du 30/12/2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finance, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publics pour l'exercice 2023 ;
Vu La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
Vu L'autorisation de gré à gré N°02057-23/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/ma du 25 avril 2023 pour la construction de quatre (04) forages le long de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen dans le cadre de l'aménagement des abords urbanisables.
Vu Le Procès-Verbal de la séance N°53 du 29 mai 2023 de la CIPM/MINHDU

DECIDE :

Article 1er - Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire de la lettre commande relative à la consultation susmentionnée :

LOT	VILLE	SOUMISSIONNAIRE	MONTANTS TTC (en F CFA)	DELAI D'EXECUTION
UNIQUE	Yaoundé	CAMTRACO SARL, BP 4 527 Yaoundé Tél : 677 21 11 01	36 000 000	Trois (03) mois

Article 2. - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- CIPM/MINHDU

